

COORDINATION DES ASSOCIATIONS DE VICTIMES DE L'AMIANTE ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES C.A.V.A.M

Un européen sur trois est exposé à l'amiante, 16 pays européens sur 53 n'interdisent toujours pas son utilisation et toujours aucune sanction, mais de belles déclarations et beaucoup de démagogie !!!

En 2010, les 53 pays de la zone Europe de l'Office Mondial de la Santé s'étaient engagés, dans le cadre de la cinquième conférence ministérielle sur la santé et l'environnement organisée à Parme (Italie), à mettre en place, d'ici 2015, des législations en vue d'éliminer les maladies liées à l'amiante. Ce qui exigeait, au minimum, d'interdire l'usage de ce poison.

Où en est-on aujourd'hui ?

Le constat est accablant. 16 pays refusent toujours d'en interdire l'utilisation quand dans la plupart des autres, le bricolage reste de mise, alors qu'il faudrait sonner le tocsin eut égard à la macabre prédiction de la directrice régionale de l'OMS pour l'Europe qui déclare **« nous ne pouvons pas nous permettre de perdre près de 15.000 vies chaque année en Europe, surtout des travailleurs, en raison des maladies causées par une exposition à l'amiante »**.

Cette déclaration fait écho à l'étude conduite par : l'institut national de veille sanitaire qui avance le chiffre de 100 000 décès dus à l'amiante en France d'ici 2030/2050.

Et pour cause ! : 60 kg d'amiante par habitant, 300 000 salariés du bâtiment exposés à la fibre tueuse et moins de 10% d'entre eux formés au risques des expositions : Ces chiffres font froid dans le dos !

Devant cet horizon funèbre, ces drames sociaux en perspectives, ce crime industriel renouvelé qui, outre l'hécatombe humaine, coûtera des milliards d'euros à notre collectivité, que font nos gouvernants et ceux qui les soutiennent ouvertement ou en sous main, par leur stratégie d'abandon des luttes sociales ?

Ils se réunissent, s'alarment, se concertent et « pondent » de belles déclarations qui ne sont que du baratin auquel personne ne prête beaucoup d'attention dans la mesure où les cordons de la bourse demeurent inexorablement hermétiques, alors que l'éradication de l'amiante exige une politique volontariste, en France et dans le monde, qui ne peut se payer par des mots, mais exige des moyens financiers à la hauteur de cette exigence.

Par ailleurs, compte tenu que la doctrine libérale, bien en cours en Europe, interdit toutes idées de sanctions politiques et économiques à l'égard des pays utilisateurs de l'amiante, les « faiseurs de morts » poursuivent leur business lucratif en toute impunité et les travailleurs trinquent !

Il faut mettre un terme à cette hypocrisie mortifère en n'entretenant aucune illusion sur les larmes de crocodiles qui se sont versées à ROTTERDAM et qui se versent actuellement à GENEVE.

La seule chose qui peut faire bouger le curseur, c'est la prise de conscience collective que le salut viendra avant tout, de la mobilisation des salariés et des populations, en faveur d'une politique nationale, européenne et mondiale concertée, contre l'utilisation de l'amiante et pour l'éradication de ce poison partout et vite.

Jean HERQUIN (Pilote National)

CAVAM : Foyer C GRUMBACH 2^e Avenue – Les Cités 38150 Roussillon : 06 22 65 93 32

CAVAM : 18 bis chemin de la LOUBIERE 83000 Toulon : 06 84 46 10 15

Par mail : cavamfrance@gmail.com. www.cavam.fr